

Structuration des investissements en Afrique : Ile Maurice ou Luxembourg ?

Comment les clients privés et les entreprises peuvent structurer leurs investissements de manière sécurisée ?

Ludovic Verbist,
Administrateur délégué,
AAMIL, Genève et Ile Maurice

Nicolas Teisserenc,
Consultant en communication,
Paris et Côte d'Ivoire, ancien
journaliste à Jeune Afrique

Xavier Huberland,
Avocat au barreau de Bruges,
Belgique, of Counsel,
AAMIL Chambers, Ile Maurice

Yacine Diallo,
Avocat au barreau de Luxembourg
Associé,
Charles Russell Speechlys SCS,
Luxembourg

Rafik Mzah,
Directeur juridique,
AfricInvest, Tunis

SPONSOR



8.50 Introduction par le président de séance

- Profil des investisseurs
- Eventail des possibilités de structures
- Rôle des intermédiaires/conseils dans l'accompagnement des clients

Ludovic Verbist

La croissance des investissements en Afrique réalisés par des acteurs plus petits et agiles (ultra HNWI, family offices and mid-size Private Equity funds)

9.00 Le contexte actuel

- Une Afrique multiple : linguistique, culturelle, économique, géographique
- Evolutions récentes : explosion démographique, émergence d'une classe de consommateurs, décollage économique dans un contexte de "New scramble for Africa"
- Risques : stabilité politique, changement climatique, corruption, lenteurs administratives, partenaires
- Perspectives : accord de libre-échange, amélioration du climat des affaires
- Les enjeux pour les investisseurs (identification des cibles, risque africain, rendement, en se plaçant du point de vue des fonds de private equity)
- Conclusion sur la nécessité d'un accompagnement pour "naviguer" ces risques

Nicolas Teisserenc

9.30 Comment assister et protéger les investisseurs

- Identification des risques
- Définition de l'investisseur / investissement
- Mécanismes de protection des Development Finance Institutions (DFI) :
 - Conventions fiscales de double imposition
 - Conventions de promotion et de protection des investissements
 - Conventions régionales : Southern African Development Community (SADC), accord de libre-échange (ZLEC- Zone de Libre Echange Continentale en vigueur depuis le 30 mai 2019), autres
 - Arbitrage
 - Clause diplomatique
- Exemples concrets

Xavier Huberland

10.00 Pause-café

Structuration des investissements

10.20 L'Ile Maurice et le Luxembourg – Deux juridictions phares pour structurer un véhicule d'investissement ciblant l'Afrique

- La République de Maurice
 - Les avantages de l'Ile Maurice comme porte d'accès aux investissements en Afrique : situation géographique, traités de protection des investissements, conventions fiscales avec les pays africains, système bancaire, législation moderne, fonds d'investissement (PCC)
 - Régime des sociétés et des fonds
 - AAMIL Africa Fund (AAAF)
 - L'offre intégrée d'AAMIL pour les investissements en Afrique
- Le Grand-Duché de Luxembourg
 - Principaux éléments relatifs au régime holding luxembourgeois
 - Les classes de fonds d'investissement les plus utilisées pour des « projets Afrique »
 - Eléments pratiques à avoir à l'esprit dans la structuration d'investissements en Afrique (fiscalité, contrôle des changes, etc)
 - Illustrations pratiques

Ludovic Verbist et Yacine Diallo

11.30 L'expérience d'un gestionnaire de fonds Afrique

- AfricInvest est une société panafricaine de capital investissement qui compte plus de 1,5 milliard d'euros d'actifs sous gestion et a réalisé plus de 125 investissements dans 25 juridictions africaines
- Retour d'expérience concernant la structuration d'investissements via Maurice et Luxembourg
- Points décisifs dans la structuration de véhicule de levée de fonds et de détention des investissements
- Appétit des investisseurs family office/institutionnels en matière de véhicules de structuration pour des investissements en Afrique

Rafik Mzah

12.00 Table ronde : Dans quels cas passer par l'Ile Maurice ou par le Luxembourg ? Comment combiner les deux ?

12.40 Apéritif

13.00 Fin du séminaire

Structuration des investissements en Afrique : Ile Maurice ou Luxembourg ?

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél : +41 (0)22 849 01 11
 par fax : +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail : info@academyfinance.ch
 par courrier : Academy & Finance SA,
 16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Le Richemond
 Rue Adhémar-Fabri 8-10, Genève

Prix

480 CHF (+TVA 7.7%)
 Inscriptions supplémentaires de la même
 société : -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par
 carte de crédit. Le montant facturé sera
 débité dès réception des informations rela-
 tives à la carte. Dans tous les cas, une
 facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 16 sep-
 tembre 2019 seront remboursées à hau-
 teur de 80%. Les annulations reçues entre
 le 16 et le 23 septembre seront rem-
 boursées à hauteur de 50% du prix de
 l'inscription. Les annulations reçues après
 le 23 septembre ne seront pas remboursées.
 Pour être prise en compte, toute annula-
 tion doit être formulée par écrit (cour-
 rier ou télécopie) avant la conférence. Si
 l'annulation n'est pas reçue par courrier
 ou par fax avant la conférence, le montant
 total de l'inscription sera dû. Un rempla-
 cement est admis à tout moment. Il doit être
 communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "Structuration des investissements en
 Afrique : Ile Maurice ou Luxembourg ?" à Genève le mardi 8 octobre 2019.

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom.....
 Fonction.....
 E-mail.....

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....
 Fonction.....
 E-mail.....

Société.....
 Adresse.....
 Code postal.....Ville.....
 Tél Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

Virement bancaire Mastercard VISA AMEX

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Adresse du détenteur de la carte AMEX

Date Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circon-
 stances les y obligent.